

N° 7

23 MARS 2016

WEB

SNE-FSU :

sne@fsu.fr

<http://www.snefsu.org>

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

saintleger.sne@gmail.com

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

P. SAINT-LEGER / Anahi BARRERA

04 26 22 32 34

anahi.barrera@eaumc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr



Environnement Sne-Fsu

Rendez-vous du 21 mars avec Barbara POMPILI, Secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité Le compte rendu du SNE-FSU

La Ministre a souhaité recevoir les organisations syndicales de l'Intersyndicale des personnels de l'Environnement (CGT, FO, UNSA, Solidaires et SNE-FSU) et la CFDT sur les enjeux liés aux personnels dans le cadre de la création de l'Agence Française pour la Biodiversité.

La réunion s'est déroulée dans une ambiance studieuse, plutôt bon enfant.



La ministre, accompagnée de sa directrice et de son directeur adjoint de cabinet, du conseiller en charge des espaces naturels, nous est apparue dans une attitude d'écoute, qui cherche à comprendre.

Etaient également présents :

- F. MITTAULT, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité,
- N. MOURLON, conseiller social au cabinet de S. ROYAL,
- C. AVEZARD, DRH, représentant le secrétariat général,
- G. CHATAIGNER, C. MERLUS, représentant la Direction des Ressources Humaines.

Le SNE-FSU a lu une déclaration préalable dans laquelle il expose les différents points à prendre en compte :

« Créer l'AFB à partir des 4 établissements existants, c'est s'appuyer sur les personnels qui ont vocation à la faire vivre : il faut de la reconnaissance, de bonnes conditions d'intégration et des moyens. »

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la déclaration dans l'encadré en fin de flash.

Retour sur les différents points abordés :

Prise en main du dossier AFB

La ministre considère que l'AFB est un beau projet, qui ne peut se faire qu'avec tout le monde. Elle vient de reprendre le dossier et concède qu'elle a quelques wagons de retard à rattraper.

Sa vision doit s'abreuver de ce que disent les représentants des personnels et de ce qu'elle constatera elle-même sur le terrain. Elle sera prochainement à l'ONEMA à Vincennes, puis elle se rendra à Montpellier (ATEN, PNF), et à Brest (AAMP).

A propos des agressions des personnels

Elle compte sur ses déplacements sur le terrain pour appréhender la question de la reconnaissance des personnels, et aussi la question des agressions. Ce sujet lui a été rappelé ; il a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du dernier Comité Technique Ministériel à la demande de la délégation FSU/CGT.

La ministre a réagi vivement au fait que l'administration ne couvre pas ses personnels, elle-même ayant eu à subir par trois fois du dépôt de fumier devant sa permanence parlementaire.

Question du siège de l'AFB

La ministre ne comprend toujours pas pourquoi on n'a pas avancé sur ce sujet ! En accord avec Ségolène Royal, elle va finaliser une proposition dans les jours à venir. La décision est imminente, et sera connue avant qu'elle n'aille à la rencontre des personnels sur le terrain.

Mutualisation des services territoriaux

La ministre se dit favorable à la tenue d'un comité de suivi dédié à ce sujet, une fois le rapport du CGEDD communiqué, ce qui ne saurait tarder également.

Nous avons attiré son attention sur l'âpreté des débats autour des missions de police judiciaire de l'ONEMA en première lecture de la loi au Sénat. Elle-même s'est montrée surprise de la puissance des lobbys à l'Assemblée Nationale sur ce sujet. Nous lui avons rappelé la promesse faite aux sénateurs par la ministre d'une table ronde avant la deuxième lecture au Sénat !

Moyens

Pas de promesse ! La ministre espère à minima endiguer les baisses d'effectif, et sera attentive à ne pas déshabiller l'un pour habiller l'autre. Elle compte aller chercher des financements là où ils sont :

- Avec les partenariats en région, qui doivent permettre de dégager des moyens humains et des financements ; elle y croit.
- En sollicitant mieux les financements du Plan d'Investissements d'Avenir, aujourd'hui mal utilisés,
- En comptant sur d'autres pistes qui seraient issues du rapport du CGEDD sur le financement des politiques de l'eau et de la biodiversité attendu en juin prochain.

Questions catégorielles et statutaires

Une grande annonce : une réunion !

Avec les Directeurs généraux des établissements publics de l'environnement, l'administration du ministère (secrétariat général), les organisations syndicales, le 7 avril prochain, pour aborder le plan de requalification, le quasi statut et plus largement, les revendications de la plateforme intersyndicale !

Plan de requalification :

Les 150 requalifications d'Agents Techniques de l'Environnement en Techniciens de l'Environnement ont été difficilement récupérées par l'Administration. Pour l'instant, la ministre n'a rien d'autre à nous annoncer.

Quasi statut

Nous lui avons rappelé les discussions en panne sur le quasi statut, l'inertie de Bercy depuis des mois : Projet de décret ? Régime indemnitaire ? Reclassement ? Rattrapage préalable ? Autant de questions en suspens ...

Barbara POMPILI s'engage à mettre le projet de décret sur la table de négociation à la réunion projetée le 7 avril. Elle réaffirme fortement un objectif de publication des textes statutaires avant création de l'AFB, avant l'été !

Les paris sont pris !

Nous serons cependant particulièrement attentifs à ne pas privilégier une certaine précipitation au détriment de la concertation avec les représentants des personnels. La ministre est-elle bien consciente du volume de travail qui attend ses services et du nombre d'échanges avec Bercy que la sortie du décret nécessite encore ?

Corps A de l'Environnement :

La ministre et son cabinet se disent convaincus que le corps A de l'environnement est une nécessité. La création des corps de l'Environnement en 2001 est inachevée ; il manque un étage. Barbara POMPILI ne promet rien mais, consciente qu'elle ne pourra mener ce dossier à terme, elle espère le faire avancer jusqu'à un premier point d'irréversibilité.

Vieille revendication du SNE-FSU, à laquelle nous n'avons jamais renoncé ! Nous l'encourageons vivement ;-)

Et nous lui rappelons l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés l'Administration et les agents que cette création permettrait de résoudre (recrutement de spécialistes, déprécarisation, promotion corps Techniciens de l'Environnement, mobilité, ...)

La ministre a affiché une attitude très volontariste. Elle souhaite que la réunion du 7 avril soit l'objet de discussions très concrètes, qui permettent d'avancer vers la fin sur le quasi statut. Elle veut garder le contact avec l'intersyndicale.

Nous en prenons acte, mais nous apprécierons son action sur des résultats.



Et au-delà du 7 avril ?...

IL EST ESSENTIEL DE MAINTENIR LA PRESSION.

LA MOBILISATION DE TOUS EST INDISPENSABLE POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES.

Déclaration préalable du SNE-FSU

(Seul, le prononcé fait foi)

Créer l'AFB à partir des 4 établissements existants, c'est s'appuyer sur les personnels qui ont vocation à la faire vivre : il faut de la reconnaissance, de bonnes conditions d'intégration et des moyens.

Créer une grande AFB, avec l'ambition d'une forte plus-value sur la mise en œuvre des politiques de biodiversité, c'est reconnaître à leur juste valeur professionnelle tous les professionnels de l'environnement des établissements et services publics de la sphère AFB.

Ce qui se traduit par :

- ⇒ Des chantiers catégoriels ...
- ⇒ ... Préalables et concernant l'AFB, certes, mais aussi les personnels des établissements publics de l'environnement, plus ou moins liés à l'AFB :
 - ONCFS (services départementaux mutualisés)
 - Etablissement Public du Marais Poitevin (rattachement)
 - Parcs nationaux (rattachement)
 - Sans oublier le Conservatoire du littoral
 - Mais sans oublier non plus les agences de l'eau sur lesquelles le ministère compte fortement s'appuyer au regard de leur savoir-faire en matière d'ingénierie financière (aides et redevances).

Donc, construire l'AFB c'est :

1. Donner aux personnels contractuels en place un cadre qui les reconnaissent dans leur métier (on ne peut pas construire sur de la rancœur !...), à savoir :
 - Des conditions d'intégration dans le quasi-statut qui reconnaissent l'expérience des personnelset pas comme aujourd'hui prévues en perpétuant les injustices actuelles.
 - Des conditions de titularisation dérogatoires à la loi Sauvadet. Cette loi de déprécarisation faites pour les CDD, n'est pas adaptée à la sortie de liste dérogatoire avec des personnels ayant souvent plus de 20 ans d'ancienneté.

2. Reconnaître aux Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement que leurs métiers ont fortement évolué, correspondant aujourd'hui à des emplois de catégorie supérieure. On attend en conséquence un vaste plan de requalification, et non l'aumône des 150 postes annoncés depuis ... 2011 !

De même, nous n'acceptons pas les conditions d'intégration au NES discutées dans notre dos, sans aucune considération des revendications de l'intersyndicale !

3. Permettre à l'AFB et plus généralement à la sphère « environnement » de faire les recrutements dont elle a besoin :
 - Des spécialistes, que l'on ne trouve pas dans la fonction publique... (donc a priori plus compétents...) : Le quasi-statut ne peut-être un sous statut de fonctionnaires en particulier en terme de rémunération. En particulier en catégorie A le projet est très loin d'assurer des rémunérations équivalentes entre quasi-statut et fonctionnaires équivalent (ITPE, IAE...) qui occuperont des postes à responsabilité équivalentes.
 - Des ingénieurs plus généralistes «environnement». Or aujourd'hui le ministère de l'environnement, donc chargé de la mise en œuvre de ces politiques, ne dispose d'aucun corps de catégorie A répondant à cette spécialité. Il y a là un vrai problème de compétences avec des conséquences importantes :
 - Déprécarisation dans des corps inadaptés (ITPE, dont la moitié du programme aujourd'hui concerne encore les routes !),
 - recours important aux contractuels CDD,
 - absence de débouché au corps B de l'environnement.

Sur ces préalables sociaux, les personnels étaient massivement en grève le 4 février dernier. Et face au mépris reçu en retour, de nouvelles actions vont se développer.

Nous attendons des actes, pas des paroles. Vous pouvez encore agir.

Mais pour cela, il vous faudra peser politiquement face à Bercy, car c'est bien là que le bât blesse !

Une grande AFB rapidement opérationnelle ne se peut sans de bonnes conditions d'intégration des agents des établissements fusionnés. Or pèsent des incertitudes, sources d'inquiétude bien légitime :

- devenir des personnels hors plafond, toutes catégories confondues ?
- en particulier, devenir des fonctionnaires détachés ?
- devenir des personnels des sites qui disparaissent (DIR Montpellier, ...) ?
- Et où donc sera le siège de cet établissement ? Une annonce, madame la ministre ? Sinon, quand ?

La garantie « pas de mobilité forcée » et les garanties en cours de discussion sur les documents, cadre et de prépositionnement, sur 2 ans, ne sont pas suffisants. Pendant ce temps, la machine préfiguratrice avance et les retours des personnels concernés sont particulièrement inquiétants.

Nous serons particulièrement attentifs à ce qu'aucun personnel ne reste sur le bord de la route.

Nous serons tout autant attentifs à ce qu'aucune mission ne pâtisse du passage à l'AFB. Si le rôle central de l'AFB est basé sur la connaissance, l'expertise et la police, le SNE-FSU sera vigilant à ce que l'ensemble de ces missions puisse être exercée dans les meilleures conditions, quel que soit le milieu concerné : terrestre ou marin.

Et quand on voit le poids des lobbys sur l'application de la réglementation environnementale, l'un des meilleurs indicateurs sera la capacité à exercer les missions de police judiciaire.

Une grande AFB, ambitieuse, nécessite des moyens pour elle-même comme pour l'ensemble des opérateurs dont elle aura besoin à ses côtés pour satisfaire ses objectifs (vos objectifs).

En moyenne, on compte -10% sur les opérateurs de la sphère eau et biodiversité ces dernières années.

Non seulement, il faut arrêter l'hémorragie, mais il y a urgence à aller chercher des postes !

Conclusion

Nous voulons du sens et de la reconnaissance. Les personnels, même des établissements les plus jeunes, sont méfiants. Donnez-leur de l'oxygène, des perspectives, et la flamme repartira toute seule ; vous aurez effectivement un service public de très grande qualité et exemplaire.

Ah, une dernière chose :

N'ayez pas peur d'associer vos personnels dans cette construction de l'AFB !